

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 octobre 2014 à 20h00

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis de la présidente daté du 3 octobre 2014

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014**
- 2.Communications du bureau du conseil municipal**
- 3.Communications générales du maire et des adjoints**
- 4.Acquisition d'une bande de terrain jouxtant la parcelle N°53 de la commune de Jussy, à l'ouest de la mairie - Délibération**
- 5.Budget 2015. Présentation**
- 6.Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2015**
- 7.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours**
- 8.Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions**
- 9.Divers**

Séance ouverte à 20h00

Séance levée à 22h20

**Présidence de séance : Myriam Rivollet, présidente du conseil municipal
Secrétaire du conseil municipal : René Beaud**

**Présents : Anne-Françoise Morel, adjointe
Denis Chenevard, adjoint**

Jean Daniel Baud, Cyril Bugnon, Patricia Crousaz Pantet, Nicolas Emmenegger, Catalina Kauz, Alain Magistra, Richard McAllister, Louise Martin, Géraldine Mathieu, Philippe Othenin Girard, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusés : Josef Meyer, maire et Sandra Bolzonello, conseillère municipale

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2014

Approbation du procès-
verbal du 8 septembre
2014

4874 Le procès verbal est accepté, sans remarque avec remerciements à son auteur

Communications du bureau du conseil municipal

4875 Mme la présidente fait circuler une lettre adressée à M. Luc Barthassat, concernant la demande de création d'une ligne TPG transversale en direction de Vézenaz. Ce courrier nous a été transmis par Mme Schneider à Meinier. Il fait suite à une pétition signée par 120 personnes de ce village. Le conseil municipal prend acte de cette requête. Cette dernière va dans le même sens des discussions menées entre les communes de notre région et les TPG pour une amélioration de la desserte par la ligne C.

Communications générales du maire et des adjoints

4876 M. Josef Meyer étant absent, le secrétaire de séance donne lecture des diverses informations.

Statistiques 1278 habitants au 30.06.14. Les chiffres nous seront communiqués dorénavant tous les trimestres. A fin septembre 26 chômeurs. Ce taux est le plus élevé depuis 2004.

Remerciements des autorités de la commune de Quart pour la sortie des aînés du Val d'Aoste à Jussy. Des autorités de la commune de Dardagny pour la journée passée à Jussy lors des Portes Ouvertes du CFNe de Lullier

Personnel communal. Notre intendante et patrouilleuse scolaire est atteinte dans sa santé. Elle sera absente pour une durée indéterminée. Nous formons nos vœux les meilleurs pour son rétablissement.

Jardin d'enfants. Un cas de coqueluche s'est déclaré au sein de l'institution. Un avis a été adressé aux parents.

Centenaires. L'évolution réjouissante de l'espérance de vie amène le conseil d'Etat à se manifester non plus par une visite mais par un courrier personnalisé accompagné de bouteilles de vin ou de fleurs.

Fontaine de la mairie. Une analyse de l'eau effectuée par le service de la consommation et des affaires militaires a démontré que cette dernière est conforme comme eau de boisson.

Auberge de la Couronne. Les actes ont été signés le 30 septembre dernier. Le nouveau bail a été signé avec M. Pierre Bourcart. Les copropriétaires ont été avisés du changement de propriétaire.

Déchetterie de Lullier. Le dossier est actuellement chez l'architecte. La demande d'autorisation de construire sera déposée très prochainement

Zone 30km/h. La CMNS a préavisé défavorablement le projet. La signalisation et les marquages sont critiqués. Un rendez-vous a été fixé avec M. Realmonte chef de service a.i. et notre mandataire afin de discuter de ce dossier sur place.

Parking communal à la route de Juvigny, à côté du cimetière. Un courrier a été adressé à MM. René Félix et Roger Rivollet pour confirmer qu'un préavis favorable à la demande de construire avait délivré par l'exécutif, Il fait suite au vote positif de ce conseil lors de la séance du mois de septembre.

Elections communales 2015. L'ensemble des tâches administratives relatives à ce scrutin seront réalisées par le service des votations. A noter que le vote par internet sera possible pour la commune de Jussy. La prestation de serment des exécutifs est fixée au 29 mai 2015. La séance d'installation des conseils municipaux est prévue le 2 juin 2015.

Plainte pénale. Dans le cadre d'un litige lié à des constructions non autorisées en zone agricole. Une plainte pénale pour violation de domicile a été initiée contre M. le maire. Le dossier a été transmis à un avocat pour la défense de nos intérêts.

Pompiers. Le Plt Yves Luthi ayant donné sa démission pour

raison d'âge pour le 31.12.2014, l'exécutif a préavisé favorablement la nomination du Lt Marc Rivollet au grade de Plt et la nomination du Sgt Sébastien Kauz au grade de Lt. Elles prendront effet au 1er janvier 2015. La démission, pour raisons personnelles du Sgtn Cédric Dumonthay a également été acceptée pour le 31.12.2014. Selon son désir, il rejoindra les rangs en qualité de sapeur.

M. Denis Chenevard, adjoint.

DALE. Direction des autorisations de construire. Préavis favorable délivré à la commune de Jussy pour création d'un parking de surface sur la parcelle N°121, à la route de Juvigny. Autorisation de construire délivrée à M. Christophe Chenevard, route de Lullier 35, pour construction d'un poulailler au chemin de la Vigne-à-Jean

Stand de tirs. Un montant représentant la participation de la commune de Jussy figure dans ce budget 2015. Nous restons dans l'attente du rapport de l'acousticien.

ACG. Lors de la dernière assemblée générale les points suivants ont été traités.

Giap. Explosion de la fréquentation avec plus de 1000 enfants par an. Le coût s'élève à CHF 50 par an. 1000 collaborateurs. *mio*
Projet de l'horaire continu à l'école avec activités pour les enfants de 12h00 à 14h00. Obligation pour les communes d'ouvrir le parascolaire le soir.

Répartition des tâches communes/canton. La mise en œuvre de ce dossier sera longue. Le poids des grandes communes influencera directement les décisions à prendre.

FASE. En cas de transport de jeunes dans le bus de cette fondation une autorisation des parents devrait être donnée. Lors du dernier festival de Choulex (7000 jeunes), un grand nombre de participants a été pris en charge. Qui est responsable en cas d'accident ? Un avis de droit a été demandé. Les problèmes liés à l'alcool et à la drogue sont importants.

Réunion des communes d'Arve et Lac.

Une enquête sera menée par la commune de Jussy afin de connaître les pratiques en matière de prix pour la fréquentation des jardins d'enfants de notre région. Le projet de création d'un centre sportif intercommunal entre Meinier et Collonge Bellerive, avec piscine, est à nouveau relancé à Roillebeau.

Mme Anne-Françoise Morel, adjointe.

Aucune communication particulière. Elle interviendra lors de la présentation du budget.

Acquisition d'une bande de terrain jouxtant la parcelle N°53 de la commune de Jussy. Délibération

Acquisition d'une bande de terrain jouxtant la parcelle N°53 de la commune de Jussy. Délibération

4877 En l'absence de M. le maire, M. Jean-Daniel Baud qui a pris connaissance du projet d'acte lié à ce dossier, rappelle l'importance de cette acquisition pour notre collectivité. L'entrée en possession et jouissance interviendra le jour de la vente définitive. En cas d'entrée en possession et jouissance avant le 21 décembre 2019, la commune de Jussy devrait verser une indemnité d'occupation de CHF 15'000.00 par an dès ce jour-là. Il est rappelé qu'il s'agit de la création d'une réserve de terrain pour un éventuel développement futur. Aucune question n'étant posée, Mme la présidente donne lecture de la délibération.

Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir acheter à Monsieur Denis Pinget, agriculteur, route de Château-L'Evêque 5, 1254 Jussy, une surface de 970m² provenant de la parcelle N° 52, plan

32, transférée sur la parcelle N°52 B, plan 32, aux termes d'un acte de division qui sera déposé auprès du Registre Foncier antérieurement,

vu la volonté de la commune de Jussy à acquérir cette parcelle d'une surface de 970m², en vue de la création d'une réserve de terrain pour un éventuel développement,

vu les négociations menées par M. le Maire avec le propriétaire et l'intérêt de ce dernier à vendre la parcelle N°52 B, plan 32, à la commune de Jussy, pour le prix de CHF 800.00 le m²,

vu les prix pratiqués pour les terrains situés en zone 4B protégée dans la commune de Jussy,

vu le vote de principe du conseil municipal en date du 14 octobre 2013, qui préavisait favorablement cet achat,

vu l'article 30, lettre k, et l'article 50, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide par 11 oui, 0 non et 0 abstention, à l'unanimité

1. D'autoriser M. le Maire à acquérir la parcelle n° 52 B, plan 32, de la commune de Jussy, d'une surface de 970m², le tout actuellement propriété de Monsieur Denis Pinget, agriculteur, route de Château-L'Evêque 5, 1254 Jussy pour le prix de CHF 800'000.00 y compris les frais de notaire, frais d'actes et autres droits,

2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 800'000.00 destiné à cette acquisition y compris les frais de notaire, frais d'actes et autres droits,

3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier,

4. D'autoriser le Maire à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de CHF 800'000.00 le moment venu afin de permettre l'acquisition de cette parcelle,

5. De charger M. le Maire de signer tous les actes y relatifs.

Par ce vote favorable, cette acquisition est acceptée à l'unanimité.

Budget 2015. Présentation

Budget 2015.
Présentation

4878 Mme Anne-Françoise, Morel, adjointe.
L'ensemble des demandes des commissions ont été prises en considération dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Une incertitude de taille se situe sur le montant de la rentrée fiscale, les derniers chiffres du canton n'étant pas encore reçus.
Sur la base des chiffres actuels. Entrées CHF 4'702'973.00.
Dépenses CHF 4'971'703.00. La perte s'élève à CHF 228'730.00.
Mme Morel regrette le retard apporté à l'élaboration de ce budget.
Lors du prochain exercice, un calendrier plus serré devra être mis en place. Après cette introduction, le budget est présenté ligne par ligne.
Questions et réponses sur divers postes.
05. Administration générale
Traitement du personnel. Discussions autour d'une nouvelle organisation
Montant prévu pour les charges sociales trop faible. A réajuster
08. Immeubles du patrimoine administratif
Mentionner les loyers 336, route de Jussy
14. Incendie et Secours
Augmenter le poste entretien pour adaptation du camion
21. Ecoles Publiques

Augmentation du poste honoraires

30. Encouragement à la culture.

Le poste fête du 1er août, manifestations locales est contesté. La fête sur la frontière ne fait pas l'unanimité.

54. Institutions pour la jeunesse

Le coût d'une place de crèche s'élève à CHF 24000.00 à CHF 25'000.00 par an

95. Immeubles du Patrimoine financier

Eau Energie montant à rajouter

Entretien immeubles par tiers, montant à adapter

Honoraires, montant à rajouter

Locations. Montants à corriger en tenant compte des nouvelles acquisitions.

Arrivée au terme de cette présentation, Mme Anne-Françoise Morel ouvre le débat.

M. Philippe Othenin Girard regrette que la situation actuelle n'ait pas été communiquée plus tôt. Au risque de se répéter, Mme Morel pense que le processus budgétaire a été lancé trop tardivement. Mme Louise Martin pense que c'est à l'exécutif d'arbitrer ce budget et de faire une nouvelle proposition au conseil municipal.

Décision. Le budget modifié selon les éléments ci-dessus sera adressé très rapidement aux conseillers municipaux. De leur côté les présidents de commissions proposeront en début de séance administration du 27 octobre prochain à 18h30, de nouvelles pistes afin d'équilibrer le budget 2015. Le budget est transmis formellement à la commission administration.

Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2015

Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2015

4879 Mmes Myriam Rivollet, Catalina Kauz, Patricia Crousaz Pantet et M. Philippe Othenin Girard acceptent cette fonction pour 2015. C'est par des applaudissements et des remerciements que le conseil municipal ratifie ces désignations.

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

4880 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean Daniel Baud, président Groupe gestion des déchets dans les communes, une visite du Nant de Châtillon est prévue. Déchetterie de Lullier, la commission a décidé d'aller de l'avant en déposant une demande de permis de construire. Le dossier de l'enquête sur les déchets des entreprises est toujours ouvert. La commune de Jussy a subventionné 30 containers verts. Une soumission pour la levée des déchets est en cours. Parcage des véhicules dans la commune, une étude a été commandée. Réflexions sur un poste d'APM avec profil « campagne » est évoqué avec d'autres communes rurales. Le cheminement le long du Chamboton a été également abordé. Pompiers, l'inspection cantonale est agendée au 16 octobre prochain. Le procès-verbal est à transmettre. Bâtiments, M Denis Chenevard, adjoint, M. Cyril Bugnon, président.

La commission s'est réunie le 6 octobre dernier. Le procès-verbal suit. Thèmes abordés : élaboration du budget. Jardin du souvenir. Travaux ancienne chapelle. Cité de l'énergie
Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire.

Pas eu de nouvelle séance

Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe

Pas eu de nouvelle séance

Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe.

Pas eu de nouvelle séance

Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz présidente et M. Denis Chenevard, adjoint

La commission s'est réunie le 23 septembre dernier. Le procès-verbal a été distribué. Dans cette même séance la commission avait décidé de mettre aux voix lors de ce conseil municipal, le tir d'un feu d'artifice pour le 1er août 2015. La présidente passe donc au vote cette demande, Par 4 voix Pour. 6 voix Contre et 1 Abstention, le conseil municipal préavise négativement cette animation

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des
prochaines séances
pour les commissions

4881 Bâtiments : 01.12.2014 à 20h00
Urbanisme : 28.10.2014 à 19h00
Administration : 27.10.2014 à 18h30

Divers

Divers

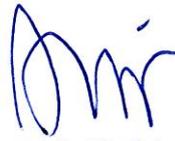
4882 Les modifications apportées au budget seront transmises par un prochain courriel.
Mme Géraldine Mathieu trouve les loyers pratiqués au centre sportif des Beillans trop bas.
Plusieurs conseillers s'expriment sur la séance du 5 novembre prochain.
Présentation souhaitée très courte. Pas aussi longue que pour Dardagny. Ne doit pas se transformer en meeting politique.
Mettre en évidence le rôle de l'exécutif et du conseil municipal.
Répondre aux questions.
M. Jean-Daniel Baud invite les conseillers municipaux à participer au nettoyage de Clair Vivre le 1er novembre au matin

La Présidente



Myriam Rivollet

Le Vice-Président



Alain Magistra

Le Secrétaire



René Beaud